

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	André MINJUZAN
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Joëlle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	David LAMPLE	à	Aimé SOUMET
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Véronique PEBEYRE
	Marie-Lyse GASTON	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Yves TOURAINE	à	Jean-Marie GINIEIS
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130515-13-PER

MISE EN PLACE DES ORDRES DE MISSION PERMANENTS

M. LAURONCE rappelle qu'afin de simplifier les démarches administratives liées aux autorisations de déplacement, il vous est proposé de mettre en place des ordres de mission permanents pour certains agents amenés de par leurs fonctions à se déplacer régulièrement hors du territoire de la communauté de communes sans que cela ne dépasse le cadre départemental.

Cette autorisation annuelle ne dispensera toutefois pas l'agent de recueillir l'avis de son chef de service lorsqu'il envisage un déplacement, et fera l'objet d'un arrêté individuel qui définira un périmètre de circulation.

Pour ces déplacements, priorité sera donnée à l'utilisation des véhicules de service. Cependant, les frais qui pourraient être engagés à ces occasions feront l'objet de remboursements sur la base de la délibération du 11 octobre 2007.

Il est également à noter que cette mesure a reçu l'avis favorable du CTP dans sa séance du 5 avril 2013.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** la mise en place des ordres de mission permanents.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT